



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 09 décembre 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°733

Président : Michel Vachetta.

Présents : Dan Marchal, Annie Brault, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Patrice Gallin, Daniel Guillard, Daniel Hugot.

Excusés : Gilbert Repellin, Michel Vachetta

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura foot.net ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 10 U11

Les plateaux de la phase automne arrivent à leur terme, pensez dès à présent au réengagement de vos équipes (si pas de changement, les équipes seront reconduites en l'état)

Les dates de réengagement sont : **du 11 Décembre au 07 Janvier**

Les mails seront aussi pris en compte jusqu'à la date du 07 Janvier.

Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86

U12 U13

Challenge festival National 2^{ème} tour : Le club de FONTAINE doit retourner impérativement à la commission la feuille du plateau du 15 Novembre.

Il manque le résultat du match St Martin D'Hères / Moirans de ce plateau.

Respect des règlements de la programmation des horaires de rencontres :

Clubs ayant une équipe disputant la compétition U12 : Il est rappelé que ces équipes sont considérées comme étant des équipes 2.

De ce fait pour le challenge Festival Isère, l'article 22 des règlements généraux est applicable, et un contrôle sera effectué pour le respect de ce règlement

Challenge Festival National et Isère :

Vu la nécessité de reprogrammer des rencontres n'ayant pas pu se jouer ce samedi 15 Novembre, la commission a pris les décisions suivantes :

Les matchs non joués ce samedi 15 sont reprogrammés au 13 Décembre.

De ce fait, le 3° tour des challenges Festival National et Isère est programmé au 7 Février 2026.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15 A 8

Courrier club : Monestier,

Match reprogrammé

Poule A : Journée 7 du 22/11 Sassenage 2 / Abbaye 2 est reprogrammé au 20/12/25

Inscriptions pour la deuxième phase

Les clubs qui désirent inscrire une équipe en U15 à 8 pour la deuxième phase sont priés d'en faire la demande avant le 6 Janvier par mail

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U 15

Tableau des montées et descentes :

Ce tableau est consultable sur le site du district dans la rubrique épreuves rubrique montées descentes. Comme ce tableau le montre, l'équipe accédant en U16 R2, ne conserve pas sa place en D1

Inscription pour la deuxième phase pour les équipes non inscrites

Les clubs qui désirent s'inscrire en U15 à 11 pour la deuxième phase sont priés de faire la demande avant le 5 Janvier par mail

Match de D2,

Poule B : match du 06/12 Villeneuve / Sud Isère : manque résultat

Matchs reprogrammés :

D1 Poule B : Journée 9 du 22/11 : St Geoire en Valdaine / Cote St André reprogrammé au 10/01/2026.

D2 Poule C: Journée 8 du 22/11 : La Murette 3 / Ent St Simeon de Bréssieux St Hilaire reprogrammé au 20/12.

D3 Poule C : Journée 8 du 22/11 Abbaye / Pont de Claix reprogrammé au 20/12.

D3 Poule J : Journée 8 du 22/11 Bourbre / Crémieu reprogrammé au 20/12.

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U17

Report de matchs :

D3 : Poule B, vu le nombre important de matchs en retard, il est impossible à la commission de reprogrammer la totalité de ces matchs en retard.

La commission demande aux clubs concernés par les matchs Pont de Claix/ FC2A,

Mistral / Seyssinet 2, Villeneuve/ Eybens 3 de rattraper ces rencontres en semaine.

Dans ce cas le club recevant devra communiquer la date et l'horaire de rencontre à la commission.

Poule G: VIRIEU-VALONDRAIS / SAINT GEOIRE EN VALDAINE est reprogrammé au 20 décembre 2025.

Poule H : LA TOUR SAINT CLAIR 2 / SAINT ANDRE LE GAZ 2 est reprogrammé au 20 décembre 2025.

Poule I : J6

Les matchs du 25 octobre 25 : FARAMANS / O VILLEFONTAINE 2

La commission demande aux clubs concernés de jouer ces rencontres en semaine.

Dans ce cas le club recevant devra communiquer la date et l'horaire de rencontre à la commission.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

J4 : La rencontre GP Dolomieu-Vézeronce Huert / St Martin Hères est programmée au 20 Décembre.

Reprogrammation des matchs remis du 22 Novembre :

Les rencontres USVO/Seyssins 2, Fontaine / Claix et Seyssinet 2 / Pont de Claix sont reprogrammés le 20 décembre.

D2 : Pont de Claix forfait général

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

MATCHS EN RETARD

D4 C		
23/11	LA BATIE DIVISIN / VELANNE	Sans date
D5 A		
23/11	USVO GRENOBLE 2 / MISTRAL 2	21/12
D5 C		
23/11	MIRIBEL 2 / FARAMANS 3	21/12
D5 F		
23/11	LA BATIE DIVISIN 2/ VELANNE 2	Sans date

COUPE BALTHAZARD

16-nov	VIRIEU VALONDRAZ 2 / FORMAFOOT 3	21-déc
16-nov	ARTAS CHARANT 2 /DEUX ROCHERS 2	21-déc
16-nov	BATIE DIVISIN 2 / VAREZE 3	21-déc
16-nov	IZEAUX 2 / ENT FOOT ETANGS 2	21-déc

Les 1/16 de finales des coupes Isère se joueront le 22 février 2026.

VETERANS

DESICION DU COMITE DIRECTEUR DU 02 OCTOBRE 2025 : A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2025 POUR TOUTES LES RENCONTRES VETERANS COUPE ET CHAMPIONNAT UNE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) DOIT ÊTRE FAITE SUR UNE TABLETTE.

**NE PEUX JOUER QUE DES LICENCIES FOOT LIBRE (PAS FOOT LOISIRS NI ENTRPRISES)
HORAIRE OFFICIEL 21H00 POUR TOUTES LES RENCONTRES.**

SUIVANT LES DEMANDES MARC MALLET EST PRET A FAIRE UNE FORMATION FMI SUR GRENOBLE ET SUR LE NORD ISERE.

Comme il est noté sur tous les PV de la commission FMI, la FMI est obligatoire et doit être faite le jour même que le match **soit joué, non joué ou arrêté**.

Pour toute absence de FMI le club est amendé de 75€

Toutes les autres catégories respectent depuis le début cette procédure, je compte donc sur les équipes vétérans pour ne pas pénaliser financièrement leur club.

Je vous mets ci-dessous un extrait du PV de la commission FMI

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite **que le match soit joué, non joué ou arrêté**.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match.

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant.

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier.

Responsable : GILBERT REPELLIN : 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**Le secrétaire
Annie BRAULT**